Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 035-213501091-20261116-2026_69-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
Ille-et-Vilaine

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune d'ÉTRELLES

Séance du 16/11/2026

Date de la convocation
09/11/2026

Nombre de membres
En exercice : 23
Présents : 21
Votants : 23

A l'unanimité
Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0
Blanc ou nul : 0
Suffrages exprimés : 23

L'an 2026, le 16 Novembre à 20:30, le Conseil Municipal d'ÉTRELLES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Le Maire.

Présents : Mme MORICE Marie-Christine, Maire, Mmes : BARBOT Aurélie, BEAUGENDRE Annie, CADET Marie-Ghislaine, DEMARET CHAMPAGNE Manon, HASLE Abigail, NIEZ Sophie, PORTAIS Murielle, POTIER Béatrice, ROGERG Élise, SAVATTE Stéphanie, MM : BETIN Yves, DAVENEL Stéphane, EVANNO Didier, FESSELIER Laurent, GENDRY Aymeric, GRANGER Dominique, LALOUE Didier, LAMBERT Julien, ROUSSELET Guy, SPETEBROOT Maurice

Absents : Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : RICOU Élodie à Mme SAVATTE Stéphanie, ROBIN Catherine à Mme MORICE Marie-Christine

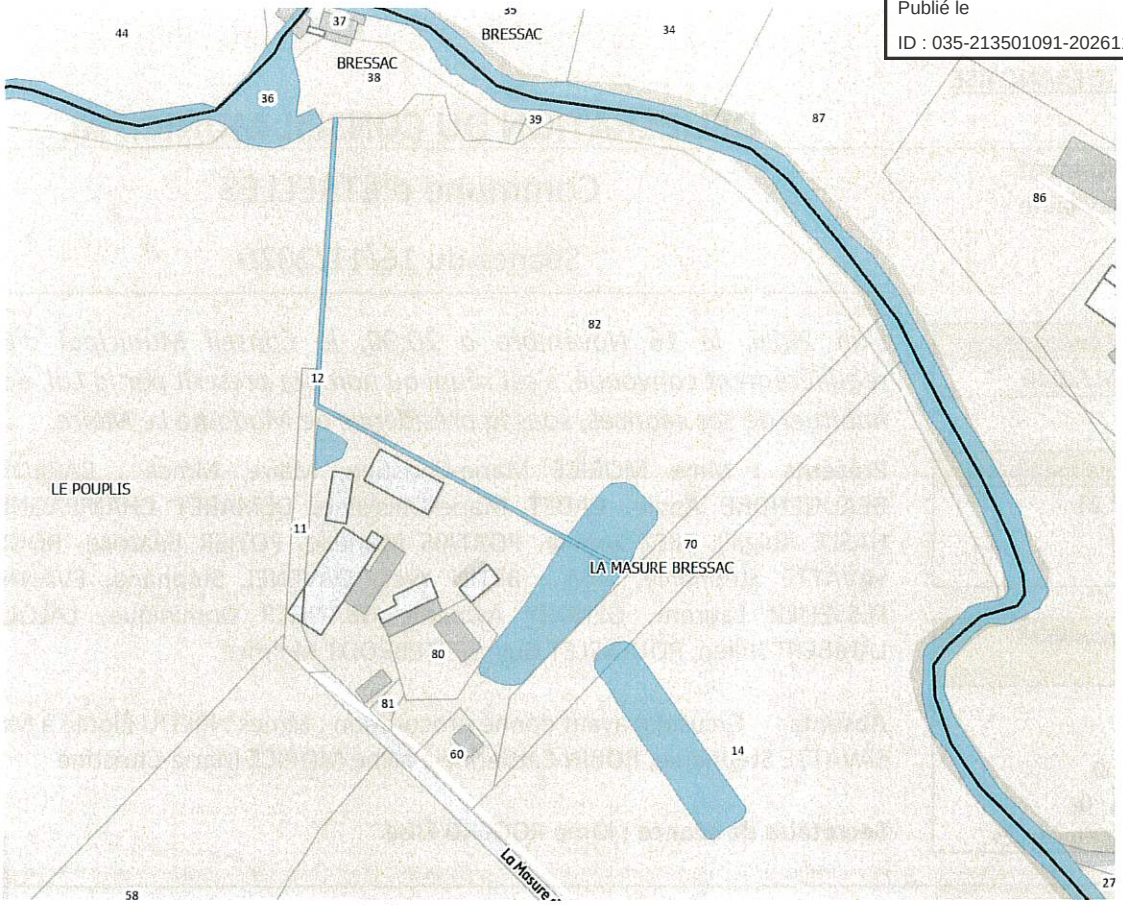
Secrétaire de séance : Mme ROGERG Élise

2026-69	**Urbanisme : Cession d'un ancien fossé au lieu-dit La Masure Bressac**

Vu l'avis des Domaines n°2026-35109-59383 en date du 21/09/2026,
Vu la demande d'achat formulée par le riverain mitoyen,
Considérant que les frais liés à cette vente seront à la charge de l'acquéreur,

Le propriétaire de la parcelle ZB n°82 souhaite acquérir un ancien fossé busé cadastré section ZB N°12 (620m² de surface cadastrale), situé au **Lieu-dit La Masure Bressac.**

Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 035-213501091-20261116-2026_69-DE



Une acquisition au prix de 1 €/m² a été proposée au futur acquéreur. Les frais liés à cette affaire sont, comme il est d'usage, à la charge de l'acquéreur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'autoriser la cession de l'ancien fossé busé cadastré ZB N°12 au lieu-dit La Masure Bressac au profit du riverain,
- De préciser que la cession interviendra au prix de 1 €/m² et que les frais d'acte notarié seront à la charge de l'acquéreur,
- D'autoriser Madame Le Maire ou à défaut l'un des adjoints, à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Le Secrétaire de séance,
Mme ROGERG Élise

Le Maire,
Marie-Christine MORICE

ETRELLES
35370 (Ille-et-Vilaine)
R.F.